

N° 26-04-19

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **14**

PRÉSENTS : M.M. DA SILVA PEDRO Jérôme, DELAUDAUD Maurice, GUICHOUX Bernard, KERJEAN Yann, LOUISET Olivier, MOISAN Bernard, ROUXEL Olivier.

Mmes LEFEBVRE Charlène, MAILLARD Aurélie, MORDRET Pauline, PICARD Sophie, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉS : M. MANIANGA-KEYET Brice (pouvoir à Mme PICARD Sophie). Mmes DESPINS Claudette (pouvoir à Mme VOLLAND Claudine), MOREAU Chloé (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO Jérôme).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DA SILVA PEDRO Jérôme.

OBJET : Compte
Financier Unique
2025

Vu l'article 242-I de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 23-11-28 du 14 novembre 2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique à partir de l'exercice 2023 ;

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion ne font plus qu'un seul document : le compte financier unique, qui est soumis aux mêmes conditions d'adoption que le compte administratif ;

M. MOISAN présente le CFU 2025 de la Commune, puis laisse la présidence à M. DELAUDAUD (1^{er} Adjoint) pour le vote et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le CFU de l'exercice 2025, qui peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de l'année : 541 226,53 €
Excédent reporté : 203 354,96 €
744 581,49 €

Dépenses de l'année : **526 508,90 €**

Excédent de clôture : + 218 072,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'année :
Réalisées : 268 499,33 €
Excédent reporté : -
268 499,33 €

Dépenses de l'année :
Réalisées : 309 876,66 €
Déficit reporté : 1 204,42 €
311 081,08 €

Solde d'exécution négatif : - 42 581,75 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 14 avril 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN

